

PRÉFECTURE DES YVELINES

**DIRECTION DE
LA REGLEMENTATION**

BUREAU DE LA REGLEMENTATION,
DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
ET DES ASSOCIATIONS

*LE PREFET DES YVELINES,
Chevalier de la Légion d'Honneur*

ARRETE N° 04/38

portant agrément de l'autorisation administrative de fonctionnement
d'une société privée de surveillance et gardiennage

Vu la loi n° 83-629 du 12 Juillet 1983 réglementant les activités de surveillance, de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment son article 7 modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure,

Vu le Code du Travail en ces articles L 341-6 et L 364-3 et suivants réglementant l'emploi de la main-d'œuvre étrangère,

Vu le décret n° 86-1058 du 26 Septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et gardiennage, de transports de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6,

Vu la demande présentée par **Mademoiselle Hélène BOUTIN**, gérante de la SARL **NEW ANGEL'S** sise – **62, rue de Moncel à CRESPIERES (78121)** en vue d'être autorisée à exercer des activités de surveillance et gardiennage,

Considérant que le dossier est conforme aux dispositions des textes susvisés,

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines,

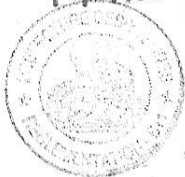
A R R E T E

ARTICLE 1° : La SARL **NEW ANGEL'S** sise – **62, rue de Moncel à CRESPIERES (78121)** est autorisée à exercer ses activités de surveillance et gardiennage à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à sa gérante Mademoiselle BOUTIN et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Copie certifiée conforme à
l'original présenté le :

11 AOUT 2004



Fait à VERSAILLES, le **11 AOUT 2004**

Le Préfet des Yvelines,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Marc DELATTRE